



AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que le conseil municipal, lors de la séance du 2 décembre 2024, a adopté le projet de règlement n° 322-2009-36 et qu'une assemblée publique de consultation aura lieu :

Le 18 décembre 2024 à 18 h 30

Au Centre Culturel

Situé au 239, 16e Avenue Ouest

Aux personnes intéressées par le projet de règlement no :

- 322-2009-36 / Règlement amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

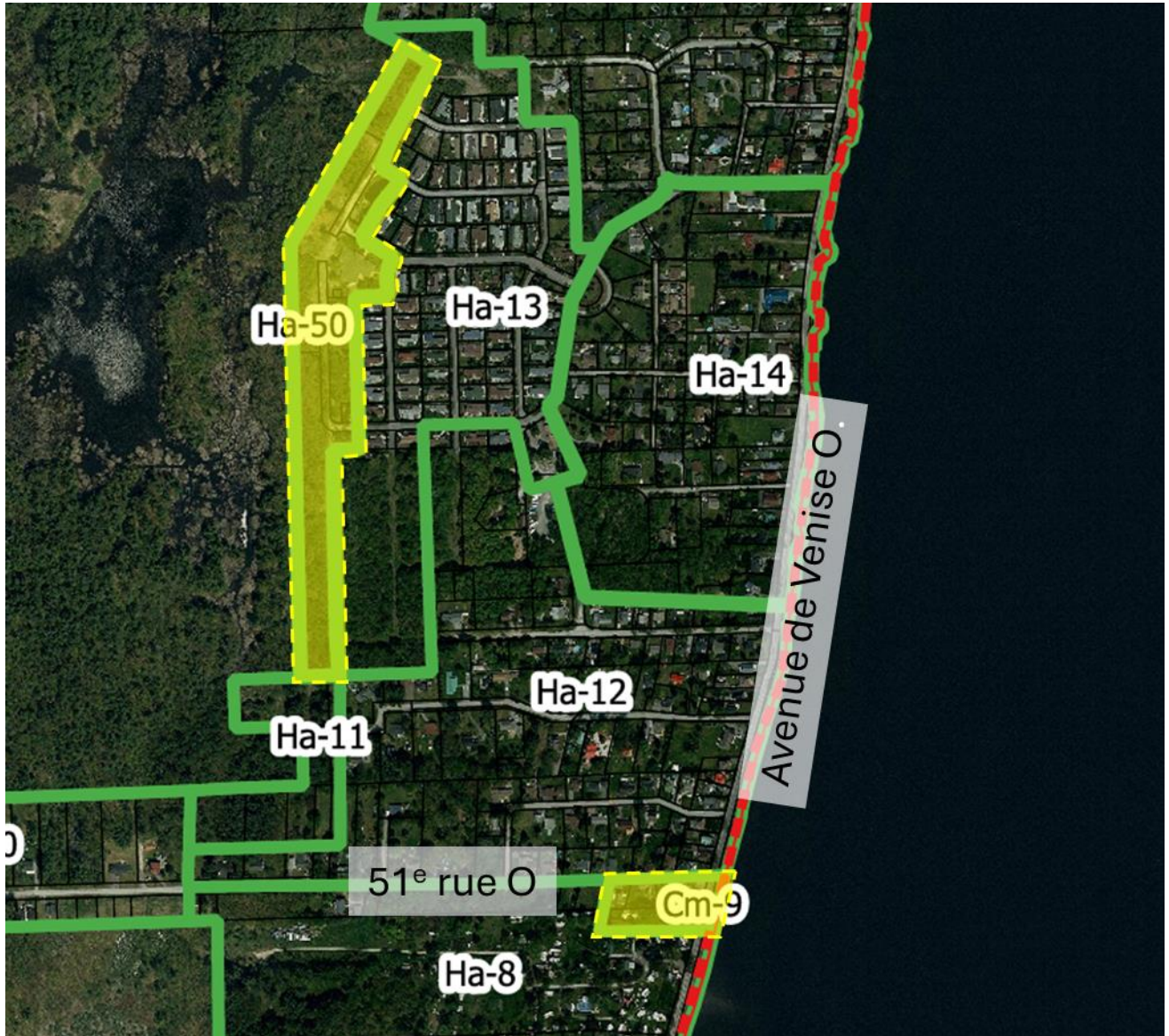
1. Lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :
 - i. **N° 322-2009-36**, amendant le règlement de **zonage n° 322-2009** visant la mise à jour de certaines dispositions, notamment, celles relatives à la plantation d'arbres, aux usages additionnels à l'habitation et modifier les normes applicables aux zones Ha-50 et Cm-9. Les zones concernées sont illustrées à l'annexe A du présent avis.
2. Une séance publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 18 décembre 2024 à 18 h 30 au Centre Culturel situé au 239, 16e Avenue Ouest, à Venise-en-Québec. Au cours de cette séance, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité, ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
4. Le projet de règlement n° 322-2009-36 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ ce 3^e jour du mois de décembre 2024 à Venise-en-Québec.

Magali Filocco
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

Annexe A

Zones concernées (en jaune) :





Certificat de publication

Je, Magali Filocco, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de Venise-en-Québec, résidant à St-Michel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 3 décembre 2024.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés sur le site Internet de la Municipalité le 3 décembre 2024.

Magali Filocco
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe
3 décembre 2024